



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.12
5 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 11. Établissements humains

1. À ses 32e et 33e séances, les 24 et 25 juin 1996, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 11 (Établissements humains) du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Débat

2. Plusieurs délégations ont proposé que le projet de programme soit mis à jour en fonction des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui s'était récemment achevée. À cet égard, plusieurs délégations ont souligné que le thème principal du programme devrait être axé sur l'application du Programme pour l'habitat, renforçant ainsi le mandat du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

3. Certaines délégations ont fait observer qu'en conformité avec les résultats de la Conférence d'Istanbul, les trois sous-programmes devraient accorder l'importance qui leur était due aux besoins des pays en développement en général et aux pays d'Afrique et pays les moins avancés en particulier.

4. Certaines délégations ont estimé que le projet de programme aurait dû faire une place proportionnée aux établissements ruraux et aux établissements urbains.

5. Plusieurs délégations étaient d'avis que le projet de programme aurait dû employer des notions convenues et ont demandé que le paragraphe 11.5 soit remanié de façon à faire valoir l'idée que l'être humain est au centre du développement.

6. Certaines délégations ont noté qu'il aurait fallu tenir compte des besoins des jeunes et de la nécessité d'assurer leur accès aux facilités de crédit.

7. Plusieurs délégations étaient d'avis que les références faites aux notions de démocratie, de paix et d'équité dans différentes parties du document devraient plutôt figurer dans la "Perspective" [A/51/6 (Perspective)].

8. Jugeant les objectifs du programme trop généraux, certaines délégations ont estimé qu'il serait impossible d'en mesurer la réalisation. Pour d'autres, le projet de programme était trop ambitieux et exigerait un apport de ressources considérable sur lequel il valait peut-être mieux ne pas trop compter. À cet égard, plusieurs délégations souhaitaient voir souligner la nécessité du transfert de connaissances et de ressources par le biais de la coopération internationale.

Conclusions et recommandations

9. Compte tenu de l'adoption du programme pour l'Habitat à l'issue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), le Comité a recommandé à l'Assemblée générale que le programme soit révisé en fonction du consensus dégagé à Habitat II et qu'il soit soumis à l'Assemblée pour approbation à sa cinquante et unième session.
